

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIA BARTHELEMY

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
24 Mai 2019**

OBJET : SA d'HLM Erilia : aides départementales aux travaux d'aménagement d'espaces extérieurs de 3 résidences à La Ciotat.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 24 Mai 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'octroyer à la SA d'HLM Erilia, une subvention globale de 120 000 €, destinée à accompagner les travaux d'aménagement des espaces extérieurs de 3 résidences sur la commune de La Ciotat selon le détail suivant :
 - résidence « Les Logis de Brunet » : 40 000 € pour un coût d'investissement prévisionnel TTC de 152 450 €;
 - résidence « Les Matagots » : 40 000 € pour un coût d'investissement prévisionnel TTC de 152 700 €;
 - résidence « Fardeloup » : 40 000 € pour un coût d'investissement prévisionnel TTC de 152 600 €;
- d'autoriser la signature de la convention de mise en œuvre de ces aides, présentée en annexe IV ;

- d'approuver les affectations, comme indiqué en annexe V du rapport.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée